



Bulletin Municipal N° 65

Février 2022



Cérémonie du 11 novembre

P. 2



Exercice d'évacuation dans les écoles

P. 4



Dernière collecte de sang à Saint-Rémy

P. 4



www.saint-remy-21.com



Sommaire

• Le Mot du Maire Page 1

• Cérémonie du 11 Novembre 2021
• Ramassage des sapins Page 2

• Du nouveau pour les démarches d'urbanisme Page 3

• Exercice d'évacuation dans les écoles
• Décorations de Noël Page 4

• Sinistres "assurance"... la loi des séries Page 5

• Dernière collecte de sang à Saint Rémy
• Acquisition de la nationalité Française pour deux rémigeoises Page 6

• Connaissez-vous la "Maison France services" Page 7

• Au cœur de la Vie Rémigeoise
• Club de l'amitié Page 8

• État-civil
• Jeux Page 9

Le Mot du Maire



Dans ce même bulletin de janvier l'an passé nous placions tous les espoirs dans la vaccination imminente de la population avec une quasi-certitude de son efficacité et un retour à la normale enfin perceptible... A l'époque on commençait seulement à parler de possibles formes mutantes du virus... Aujourd'hui après une amélioration notoire en cours d'année, il faut bien reconnaître que les dernières mutations du virus apparues en automne ont une nouvelle fois balayé tous les signes pourtant encourageants d'une fin de pandémie. La troisième dose de rappel est devenue soudain une évidence et malgré la vaccination très importante de la population, la situation de ce mois de janvier est encore préoccupante avec un nombre journalier impressionnant de contaminations. Les interrogations sur l'arrivée du vaccin l'an passé ont laissé place à d'autres interrogations cette année mais les effets du virus sont toujours bien présents. Après le variant anglais puis le variant Delta, c'est au

tour du variant Omicron de nous empoisonner la vie, après le vaccin et son rappel, puis la 3^{ème} dose, puis le pass sanitaire c'est au pass vaccinal à présent que la population devra s'habituer, tout ceci sur fond de manifestations antivax... Bref tout le monde en a marre, vivement que tout cela s'arrange enfin...

On approche doucement de la plus importante des échéances électorales avec les élections présidentielles qui auront lieu cette année les 10 et 24 avril. Le précédent quinquennat a été particulièrement compliqué avec la crise des gilets jaunes puis la crise sanitaire. Le discours politique a été flouté ces dernières années et il n'est pas facile de faire entendre ses idées dans un tel contexte. Espérons qu'un retour rapide au calme sur le plan sanitaire puisse permettre aux candidats de pouvoir s'exprimer normalement et surtout de se faire entendre des Français. L'offre politique a besoin d'exister pour que chacun puisse y (re)trouver ses propres idées et exprimer son choix par le vote en toute liberté, c'est le principe même de la démocratie.

J'en profite pour informer les rémigeois qu'il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 4 mars. Il vous suffit de vous présenter en mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile. Vous retrouverez dans "les infos mairie" du présent bulletin des précisions sur le vote.

Nous vous avons informés en septembre sur le détail des dépenses d'investissement réalisées conformément à l'exécution de notre budget, je ne reviendrai donc pas dessus. A ce jour, les comptes sont clos et Le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent cumulé de 303 206,09 €. Nous vous présenterons dans notre prochain bulletin notre budget pour l'exercice 2022 que nous devons voter avant le 15 avril.

Un dernier mot sur la fibre. Les dernières informations qui m'ont été transmises par le département font état de la fin des travaux à la mi-février 2022. Normalement tout le village devra avoir accès à la fibre à compter de cette période. Il vous appartient ensuite, bien sûr, de vous rapprocher d'un opérateur.

Le dossier éolien suit son cours, la crise sanitaire a retardé sensiblement son avancement mais je vous informerai prochainement de la situation exacte du projet et des prochaines échéances.

Sachez enfin que je déplore toutes les annulations successives de nos rendez-vous festifs qui sont pour nous, élus, des instants privilégiés de rencontres, d'échanges et de partages avec la population.

Je souhaite évidemment que cette année 2022 soit celle de la fin de la pandémie. Je vous renouvèle mes vœux de santé et de réussite pour tous, tout en maintenant encore pour quelques temps la vigilance et le respect des règles sanitaires. Prenez soin de vous et de vos proches.

"Plus je lis sur le virus, sur les stratégies de lutte, sur le confinement et ses conséquences à terme, plus je trouve la controverse, et plus je suis dans l'incertitude. Alors il faut supporter toniquement l'incertitude. L'incertitude contient en elle le danger et aussi l'espoir."

Edgar Morin (Philosophe, Scientifique, Sociologue, 1921)

Le Maire
Yves BILBOT

Cérémonie du 11 Novembre 2021

Le message du ministère diffusé partout en France en ce 11 novembre, était de rendre un hommage solennel à tous les anciens combattants et victimes de guerres, et en particulier à ceux de 1914-1918.

Malgré un temps frisquet et dans le respect des consignes sanitaires, une trentaine de personnes étaient présentes sur la place de la mairie devant le monument aux morts pour la cérémonie.

A l'initiative de la directrice des écoles, plusieurs élèves des écoles primaires ont participé à l'hommage. Les écoliers ont lu à tour de rôle le message de la secrétaire



d'état aux anciens combattants, puis deux d'entre eux, accompagnés d'un élu, ont déposé une gerbe de fleurs au pied du monument. Ce fut ensuite l'hymne national qui a retenti sur la place avant la traditionnelle minute de silence.

La situation sanitaire, une nouvelle fois, n'a pas permis de se retrouver pour prendre ensemble le verre de l'amitié. Souhaitons que 2022 marquera cette fois la fin de cette épidémie et que nous pourrions dès cette année retrouver nos petites habitudes...

Ramassage des sapins

Dimanche 9 janvier, deux conseillers municipaux ont sillonné les rues de Saint Rémy en voiture avec une remorque afin de ramasser les sapins de Noël. Une note d'information avait été distribuée dans les boîtes aux lettres pour informer la population de la reconduction de cette opération, mise en place l'an passé à l'initiative d'un conseiller. Il avait été précisé dans la note que les sapins devaient être



Lilou donnait un coup de main à nos 2 conseillers... oh hisse !



déposés en bordure de voirie et / ou au bout des impasses pour éviter les manœuvres avec la remorque. Les habitants ont bien respecté les consignes et environ 70 sapins ont été ramassés ou déposés à l'endroit habituel. Comme de coutume les sapins ont été brûlés la semaine suivante mais sans public... Covid oblige...

Pour répondre à quelques questions sur ce sujet, on précise que les professionnels d'espaces verts déconseillent le broyage, le compost de sapin est trop acide et finalement serait mauvais pour les plantations...

Du nouveau pour Les démarches d'urbanisme

Vos démarches d'urbanisme en ligne sur la commune de SAINT-RÉMY

A partir du 1^{er} janvier 2022, simplifiez vos démarches en déposant via une adresse mail dédiée vos demande d'autorisations d'urbanisme.

Une démarche simple :

- Rendez-vous sur le site du service public afin d'y retrouver les différents documents liés aux autorisations d'urbanisme.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- Remplir le document modifiable et l'enregistrer sur votre ordinateur. **Attention à ne pas oublier de signer le document dans les champs prévus à cet effet.**
- Envoyer par mail le document dûment rempli ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier en version PDF à l'adresse mail suivante : saint-remy21.urbanisme@orange.fr
- Une fois vos documents envoyés, vous recevrez dans un premier temps un accusé de réception de votre dossier puis, dans les jours qui suivent, un récépissé relatif à votre demande. **Si vous ne recevez pas ces accusés, vérifiez vos courriers indésirables.**

Information : Les dossiers pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ne peuvent pas se transmettre de façon dématérialisée. La version papier reste obligatoire pour ce type de dossier.



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les services de la mairie continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Exercice d'évacuation dans Les écoles

Vendredi 1^{er} octobre, un exercice surprise d'évacuation des locaux a été organisé pour les écoles primaires de Saint Rémy.

A 15h30, les trois salles de classe ont dû être évacuées selon un protocole bien défini. Chacune des classes devait évacuer par une sortie différente afin de ne pas créer de bouchons devant les portes de sorties. Les élèves et les enseignantes devaient traverser la chaussée et descendre la vélo-route sur quelques dizaines de mètres le long du canal de bourgogne



pour regagner le petit parking en contrebas.

Pour des raisons techniques et de planning, la Gendarmerie de Montbard n'a pu se rendre sur place, mais comme il l'était prévu dans le protocole, la Sous-Préfecture de Montbard a été avisée de l'exercice.

Trente minutes plus tard, l'exercice devait prendre fin. Les élèves et les enseignantes ont regagné les salles de classe. Le vendredi suivant, ce même exercice était organisé pour les deux classes maternelles.

Décorations de Noël

Les décorations lumineuses installées dans le village à l'occasion des fêtes de fin d'année sont très appréciées des habitants et des personnes qui traversent le village la nuit.

Cette année, pour compléter la décoration, des personnages et animaux en bois ont été placés aux entrées du village. Les gabarits en bois ont été fabriqués par l'ESAT de Ravières à l'initiative d'un conseiller qui y occupe un emploi d'éducateur.



Ce sont les membres de l'association "Au Cœur de la Vie Rémigeoise" qui ont réalisé la mise en peinture des décors.

Pères Noël, bonhommes de neige, sapins et rennes ont ainsi égayé nos rues le temps des fêtes pour le grand plaisir des grands et des petits.



Sinistres "assurance"... La Loi des séries

Main courante le long de la rue de Semur. Le 8 novembre dernier, la mairie était informée d'un incident survenu rue de Semur. Un véhicule, suite à une perte de contrôle, est venu percuter la barrière de sécurité en bois qui longe la départementale jusqu'à la salle des fêtes... Par chance, l'incident n'a causé que des dégâts matériels, le conducteur malchanceux qui est indemne s'est manifesté et un constat a pu être établi.

Portail de la salle des fêtes. Le 30 novembre au matin, un appel téléphonique d'un administré informait la mairie que le portail de la salle des fêtes rue de Semur était à terre... Après s'être rendu sur place, M. le Maire ne pouvait que constater les dégâts...

Effectivement le portail avait été volontairement percuté puis écrasé vraisemblablement par un semi-remorque en marche arrière qui n'avait pas dû trouver d'autres solutions pour faire demi-tour. Des marques très apparentes montraient que le véhicule est allé tourner sur le parking de la salle avant de repartir côté Quincy en écrasant le portail déjà à terre pour ressortir.



La barrière "bois" accidentée



1^{er} accrochage

regagner l'autre pont (Blancharde) mais là encore, les ennuis sont inévitables avec des manœuvres périlleuses dans les rues et des plaintes nombreuses de riverains... La municipalité a installé des panneaux de signalisation pour interdire les camions dans cette partie du village, mais certains tentent de passer outre les interdictions.

Borne incendie rue des Juifs

Le 14 décembre dernier, un habitant se présentait en mairie tout essoufflé pour signaler qu'un véhicule venait de percuter la borne à incendie située au 2 de la rue des Juifs et que des m³ d'eau s'échappaient sur la chaussée... Aussitôt SUEZ était informé et déléguait un agent pour maîtriser la fuite et procéder à l'évaluation des dommages en vue de la constitution du dossier d'assurance et du remplacement de la borne dans les meilleurs délais... Là encore, seulement des dégâts matériels sont à déplorer, l'infortuné conducteur s'est également présenté spontanément en mairie pour le constat d'usage...

Ces sinistres s'ajoutent à celui du mois de juin dernier survenu sur le muret rue de Blaisy en face le restaurant... Sans doute la fameuse loi des séries. Heureusement la collectivité est bien assurée. Tous ces sinistres sont déclarés en temps et en heure auprès de notre assureur avec un devis des réparations à joindre à chacun des dossiers et pour certains une copie de la plainte déposée par M. le Maire en gendarmerie. Lorsqu'un constat peut être établi avec l'auteur des dommages, la totalité des réparations est remboursée à la commune y compris l'éventuelle franchise, mais lorsque l'auteur n'est pas connu, la franchise reste à la charge de la collectivité.

Pas moins de 15 jours après, il était constaté qu'un nouveau poids lourd était venu faire demi-tour sur le parking de la salle, le portail déjà à terre était cette fois complètement dégonflé, et à nouveau écrasé carrément au milieu cette fois. Le poteau déjà tordu était cette fois à terre, ainsi qu'une partie du grillage. De nouvelles traces au sol indiquaient que la manœuvre était identique à celle de la première fois.

Cette situation n'est pas nouvelle. Parfois, les poids lourds sont dirigés par les GPS sur la rue de Semur pour regagner Montbard, mais les chauffeurs ne remarquent pas (!) les panneaux de limitation de la hauteur du pont de chemin de fer. Un fois devant le pont, c'est la galère ! Les camions sont bloqués et il est impossible de faire demi-tour. Certains optent pour la marche arrière avec un demi-tour quelque part, d'autres tentent la montée de la grande rue pour



2^{ème} accrochage, le renne a été épargné



Dernière collecte de sang à Saint Rémy



Comme nous nous en étions fait l'écho dans un précédent numéro, c'est dans la salle des fêtes de Saint-Rémy que se sont déroulées toutes les dernières journées de "Don du Sang" organisées par l'Amicale des Donneurs de Sang de Montbard. En raison de la pandémie, la salle de Montbard était "réquisitionnée" pour la vaccination et les organisateurs représentés par la Présidente Mme Monique Dumont et M. Didier Roland avaient sollicité la commune pour utiliser notre salle des fêtes. Ainsi pas moins de 8 journées de prélèvement se sont déroulées à Saint-Rémy.

La Présidente a annoncé que la journée de prélèvement organisée le 21 décembre dernier serait la dernière à Saint-

Rémy et qu'un retour à la salle Paul Eluard était prévu en 2022.

Elle ne manquait pas de saluer les excellentes conditions de travail mises à disposition de l'association par la municipalité et de transmettre les vifs remerciements de tous ses membres pour la gratuité des locations.

Nous avons pu, pour notre part, au vu de l'installation de la logistique lors des différentes séances mesurer l'importance de cette association et son rôle crucial dans le domaine médical avec un investissement permanent, sincère et naturel de ses membres.



L'espace de prélèvement en préparation avant l'ouverture, Monique Dumont la présidente attend l'ouverture avec des membres de l'Amicale

Acquisition de La nationalité Française pour deux rémigeoises



Mme Rabia Barriez et Mme Lazasoa Mitton reçoivent le certificat de nationalité française

Mercredi 29 septembre dernier, M. le Maire était convié par Mme la Sous-Préfète pour une cérémonie officielle d'accueil dans la citoyenneté française. En effet, parmi les cinq personnes qui ont reçu la nationalité française, deux d'entre elles étaient rémigeoises. Les cinq personnes concernées étaient accompagnées de leurs conjoints et des maires de leur commune. C'est au salon de réception de la sous-préfecture qu'un discours d'accueil, conforme aux valeurs de la république, a été prononcé. Les nouveaux français sont originaires de pays différents, Tunisie, Guinée, Grande-Bretagne ou Madagascar, ils résident en France depuis de nombreuses années et cette cérémonie est perçue comme un

aboutissement après plusieurs mois, voire plusieurs années, de procédures. Aujourd'hui, ils partagent tous la joie d'être officiellement français. Chacun a reçu un certificat de nationalité officiel.

"Cette intégration s'inscrit dans la tradition de tous ceux qui ont rejoint et défendu la France au fil des siècles."
Isabelle Bourion, sous-préfète de Montbard.

Connaissez-vous La "Maison France services" ?

Une nouvelle antenne à La sous-préfecture au service du citoyen

France services est une labellisation apparue depuis 2020 sur le territoire. Elle répond à une revendication exprimée lors de la crise des gilets jaunes. La structure prend la forme d'un lieu unique avec la dénomination "Maison France services". La création des MFS répond au souhait de l'état de proposer aux citoyens dans un lieu unique proche du domicile de chacun, des aides adaptées à leurs préoccupations du quotidien et ce, dans de nombreux domaines. Ces MFS doivent regrouper les principaux services publics, avec au moins 9 partenaires obligatoires pour pouvoir obtenir le label, tels que La Poste, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), les services des finances publiques (déclarations de revenus, prélèvement à la source) et le Ministère de la Justice.

Les MFS doivent apporter des aides aux citoyens dans les principales démarches administratives du quotidien avec des interlocuteurs formés et disponibles.

Ainsi, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales se fait fort de suivre sa devise : *"santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, à moins de 30 mn de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. France services, proche de vous, proche de chez vous."*

Concrètement, la MFS locale sera implantée à la sous-préfecture de Montbard avec une particularité importante car ce service, en plus d'une antenne fixe dans le bâtiment de la sous-préfecture, proposera une itinérance dans sept communes de la Côte-d'Or dont 3 communes du Montbarfois à savoir : Asnières en Montagne (vendredi après-midi), Lucenay le Duc (mercredi après-midi) et Moutiers Saint-Jean (vendredi matin). L'accueil se fera par un agent itinérant dans les mairies précitées ou dans des salles municipales avec du matériel mobile mis à disposition des usagers (tablettes, imprimantes...). A la sous-Préfecture, l'accueil du public sera assuré 5 jours par semaine le matin ainsi que le 1^{er} samedi du mois le matin également.

Sur le papier, il s'agit là d'une bien belle initiative. A la vitesse à laquelle notre société évolue, espérons qu'à l'usage, elle remplisse effectivement ses nobles objectifs...

Renseignement pris, ce nouveau service devrait être opérationnel au printemps.

Quelle organisation pour les accueils France services ?

L'accueil France services a lieu dans les mairies ou dans les salles mises à disposition par les sept communes partenaires, à raison d'une demi-journée par semaine selon l'organisation ci-après. Un agent France services, équipé de matériel numérique portable reçoit les citoyens avec ou sans rendez-vous.

	Lundi matin	Lundi apm	mardi matin	mardi apm	merc. matin	merc. apm	jeudi matin	jeudi apm	vend. matin	vend. apm
Montbard	X		X		X		X		X	
Lucenay-le-Duc						X				
Moutiers-St-Jean									X	
Asnières-en-Montagne										X
Savoisy			X							
Villaines-en-Duesmois		X								
Aignay-le-Duc	X									
Baigneux-les-Juifs					X					

Que trouve-t-on dans les accueils France services ?

Informations et orientation

Accompagnement dans les démarches administratives

Outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques



+



+



Qui peut effectuer ses démarches à la France services ?

Tout citoyen, quel que soit son régime d'affiliation et son lieu de résidence, peut effectuer ses démarches à la France services de Montbard, ou dans l'une des sept communes qui accueillent l'offre.

Tous les acteurs publics et associatifs du territoire sont donc invités à participer à la notoriété du dispositif, afin d'encourager les habitants à fréquenter les accueils France services du Montbarfois / Châtillonnais.

**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

Les brèves de la commune :

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

- Lundi de 14 h à 18 h
- Mardi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 8 h à 12 h
- Jeudi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h

ÉTAT CIVIL

- Nous rappelons que le secrétariat de mairie de la commune n'est plus compétent pour le renouvellement des cartes d'identité (ni des passeports). Il convient de vous adresser à la mairie de Montbard.
- Les jeunes qui ont 16 ans dans l'année doivent venir en mairie pour se faire recenser. Ils doivent se présenter au secrétariat avec le livret de famille et la carte d'identité après la date anniversaire de leurs 16 ans.

BOITES AUX LETTRES

A la demande des impôts et des services de la poste, on rappelle que le nom des personnes doit apparaître distinctement sur votre boîte aux lettres avec le Numéro dans la rue. La boîte aux lettres doit être visible et localisable rapidement à l'œil. Merci de respecter ces consignes simples pour une meilleure distribution du courrier et des colis par les livreurs...

ELECTIONS

Cette année auront lieu les élections Présidentielles les 10 et 24 avril ainsi que les élections législatives les 12 et 19 juin. Ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale, et qui souhaitent voter, peuvent venir en mairie pour s'inscrire. Il suffit de présenter une pièce d'identité (carte identité ou passeport) et un justificatif de domicile à votre nom (sauf une facture de portable). Vous pouvez également effectuer cette formalité d'inscription par internet (service public.fr s'inscrire sur la liste électorale). Sachez enfin que la date limite d'inscription sur les listes en mairie a été fixée au vendredi 4 mars. **PENSEZ DONC DÈS À PRÉSENT À VOUS INSCRIRE**, après le 4 mars il ne sera plus possible de vous inscrire et vous ne pourrez pas voter. Enfin, cette année est une année de refonte de la liste électorale, chacun d'entre vous recevra donc une nouvelle carte électorale.

Les associations

Au Cœur de la Vie Rémigeoise



Message de l'A.F.M. : *“L'année 2021 a été celle du partage de formidables victoires, des victoires qui sauvent des vies, comme celles de Jules, Victoire, Hyacinthe, Augustin... et de tous ces enfants qui, grâce à une seule injection d'un médicament de thérapie génique né dans les laboratoires du Téléthon, connaissent une deuxième naissance”.*

Ces victoires, nos victoires, ce sont les vôtres.

A Saint-Rémy, nous pouvons être fière de notre petite victoire : malgré le contexte sanitaire encore très fragile, les Rémigeois ont répondu présents aux sollicitations des bénévoles de l'ACVR. Nous vous remercions chaleureusement.

Nous avons le plaisir de vous informer que la somme de **7460,27 €** a été reversée à l'A.F.M.

169 brioches, 206 pains d'épices et 70 éclairs ont été vendus lors du porte à porte ou devant le Fournil Rémigeois.

Défi relevé pour la loterie : le brasero offert par S. ROUSSELET a permis la vente de 1001 billets de loterie. De plus, l'heureux gagnant est un Rémigeois qui n'a pas manqué de chance ce jour-là puisqu'il a également gagné le bon pour aller se régaler à La Mirabelle. D'autres Rémigeois ont également gagné des bons "pizza" chez notre partenaire Pizza Bud.

119 sapins ont été vendus sur la commune et les communes environnantes.

Vin chaud et café dégustés autour d'un brasero a permis à tous de se réchauffer en attendant le retrait de son sapin.

Un bon accueil pour les bénévoles qui ont fait le porte à porte pour rencontrer les habitants et leur proposer des objets TELETHON, des billets de loterie ou des objets fabriqués par des petites mains discrètes.

2022 s'annonce intense en activité... L'ACVR vous propose d'ores et déjà divers animations.

Après les décorations de Noël, les décorations de Pâques sont à l'étude (si vous souhaitez participer à nos ateliers peinture, n'hésitez pas à nous contacter).

Mi-mai nous espérons pouvoir organiser un grand vide-maison sur toute la commune.

Au mois de juin : une marche.

Début juillet, un repas champêtre vous sera proposé au stade. Jeux pour les enfants et les grands et convivialité vous attendent.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2022 soit pour vous et vos proches une année lumineuse, pleine de promesses et de moments partagés.

Annie DUPUIS 06.45.62.11.25

Club de l'Amitié

La sixième vague plane comme une nouvelle pleine d'incertitude. Alors, parions sur l'optimisme et sur la force de notre art de vivre pour bientôt retrouver ces précieux instants de partage autour de moments festifs entre amis.

Le club de l'Amitié de Saint Rémy vous souhaite une bonne année 2022.

Qu'elle vous apporte santé, bonheur et sérénité.

Venez nous retrouver dès que les conditions sanitaires le permettront pour les activités jeux et danse :

- Le mercredi de 14h15 à 17h30 autour des tables de jeux de société
- Le jeudi de 14h15 à 17h30 pour confectionner, créer, décorer
- Le vendredi à partir de 19h30 pour danser en couple ou seul(e)

Calendrier 2022 (en fonction des contraintes sanitaires)

- **Mercredi 26 janvier** : assemblée générale
- **Mardi 3 février** : spectacle "Il était une fois"
- **Dimanche 3 avril** : thé dansant avec l'orchestre Mikaël BLANCHARD
- **Dimanche 8 mai** : repas du club
- **Mardi 24 mai** : spectacle "Y a d'la joie"

Contact : Guy Souilliant – tél : 06 16 90 29 67 - guy.souilliant@gmail.com

État-civil

MARIAGES



- Damien VALLENET et Alinda AMATH le 02 janvier 2021
- Eric MILLOT et Bénédicte ROLAND le 17 avril 2021
- Teddy SUCHETET et Stéphanie PARIS le 10 juillet 2021
- David BONJOUR et Laurence D'ALMEIDA le 17 juillet 2021
- Jérémy LEONE et Gaëlle FLORIN le 21 août 2021

NAISSANCES

- Elena JOURNAUX née le 06 avril 2021 à Semur-en-Auxois
- Alice COLINOT née le 08 octobre 2021 à Semur en Auxois



DÉCÈS

- Custodia DA ROCHA PEQUENO veuve de Ribeiro Manuel survenu le 14 janvier 2021 à Dijon
- Jacqueline ORTIGER survenu le 14 janvier 2021 à PARIS 17^{ème}
- Michel MARTINEZ dit Tintin survenu le 23 janvier 2021 à Semur en Auxois
- Pierre MARTINEZ survenu le 20 février 2021 à Montbard
- Christian JACQUINET survenu le 04 mars 2021 à Dijon
- Joseph FAJERMAN survenu le 22 avril 2021 à Semur en Auxois
- Paul MOUCHOT survenu le 22 mai 2021 à Semur en Auxois
- Jeannine FINCO veuve COUCHE Serge survenu le 13 juin 2021 à Saint-Rémy
- Huguette BILBOT veuve QUENE Maurice survenu le 28 juin 2021 à Alise Ste Reine
- Robert CONFURON dit Bébert survenu le 01 août 2021 à Semur en Auxois
- Denise RUADAS survenu le 11 août 2021 à Saint-Rémy
- Gilles VAUTRAIN survenu le 03 septembre 2021 à Dijon
- Marcel RAY survenu le 13 novembre 2021 à Montbard

Jeux

SUDOKU

Facile

2	4			5		7	1	
6	9				8	5		2
	8				1			
				7	6	4	9	
	1		5		3		8	
	2	7	1	8				
			8				7	
1		9	3				2	6
	7	4		6			3	5

Moyen

	9	6			7	5		
2				6			3	
			4			7		
		9			3		7	4
	5		6	4	1		8	
4	3		7			2		
		8			9			
	1			2				8
		5	8			6	1	

VOS IDEES NOUS INTERESSENT

A cet endroit, vous pouvez indiquer vos idées, vos remarques ou vos suggestions concernant le bulletin ou le village, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Ce coupon est à remettre dans la boîte à lettre de la mairie ou au secrétariat.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



SOLUTIONS SUDOKU

Facile

2	4	3	6	5	9	7	1	8
6	9	1	7	3	8	5	4	2
7	8	5	4	2	1	3	6	9
5	3	8	2	7	6	4	9	1
4	1	6	5	9	3	2	8	7
9	2	7	1	8	4	6	5	3
3	6	2	8	1	5	9	7	4
1	5	9	3	4	7	8	2	6
8	7	4	9	6	2	1	3	5

Moyen

1	9	6	3	8	7	5	4	2
2	7	4	9	6	5	8	3	1
5	8	3	4	1	2	7	6	9
8	6	9	2	5	3	1	7	4
7	5	2	6	4	1	9	8	3
4	3	1	7	9	8	2	5	6
6	4	8	1	7	9	3	2	5
3	1	7	5	2	6	4	9	8
9	2	5	8	3	4	6	1	7

MAIRIE DE SAINT RÉMY :

Tél./fax : 03 80 92 15 63 - E mail : mairie.saint-remy@wanadoo.fr

Site Internet : www.saint-remy-21.com

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 14 h à 18 h
Mardi : de 8 h à 12 h
Mercredi : de 8 h à 12 h

Jeudi : de 14 h à 18 h
Vendredi : de 8 h à 12 h